

# Bienvenue au Collège Paul Fort à tous les futurs élèves de 6ème

Septembre 2012, tu entres en classe de 6<sup>ème</sup> !

Ce livret d'accueil a pour objectif de t'aider à te repérer dans le collège, mais aussi de comprendre ce qui t'attend en sixième : l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année, les règles à respecter, la façon d'étudier... garde le précieusement, et sers t'en à chaque fois que possible (pour vérifier quelque chose que tu n'aurais pas vraiment compris, pour voir si tu fais bien tout ce qu'il faut, pour t'évaluer...).

Sers toi de ce guide pour montrer à tes parents ce que tu vas vivre cette année ; pour eux aussi ton arrivée au collège est un moment important !

**Bon courage à toutes et à tous pour ton année scolaire future**

**L'équipe de direction**



## **ETAPE 1**

**Le samedi 12 mai 2012 : Réunion avec tes parents à 8h45**

## **ETAPE 2**

**Visite du collège entre le 4 et le 15 juin 2012 (selon planning)**

## **ETAPE 3**

**Le lundi 11 juin (15h30 à 18h30) ou le mardi 12 juin (16h30 à 19h30) ou le mercredi 13 juin (9h00 à 12h00)  
Tes parents viendront t'inscrire en 6<sup>ème</sup>**

## **ETAPE 4**

**Le mardi 06 septembre 2012 C'est la rentrée des classes en 6<sup>ème</sup>**

**☛Rappel : Les élèves seront accueillis de 9h30 à 16h00 et tu mangeras à la cantine ce jour là que tu sois demi-pensionnaire ou non le reste de l'année.**



# PAS DE RÉUSSITE AU COLLÈGE SANS TRAVAIL!

Au collège, tu auras un **emploi du temps** qui change chaque jour. Il y a beaucoup de matières à gérer. Il faudra t'organiser, t'avancer dans ton travail et tout ira bien.

Tous les soirs tu auras quelque chose à faire : une leçon à revoir pour le lendemain, de l'avance à prendre pour la semaine, etc....C'est le soir également que tu devras préparer ton cartable en fonction de l'emploi du temps du lendemain. (**A VOIR tous les soirs sur PRONOTE**)

Tu disposes d'un **cahier de correspondance** que tu dois TOUJOURS avoir sur toi.

C'est sur ce cahier que :

- ton emploi du temps est inscrit ainsi que le nom de tes professeurs
- les absences des professeurs figurent
- tes parents justifient, dès ton retour en classe, tes absences
- tes parents peuvent prendre rendez-vous avec tes professeurs et le **professeur principal** - notamment qui a la charge de coordonner les informations te concernant.

## LE BON DÉROULEMENT DE L'ANNÉE PASSE ÉGALEMENT PAR LE RESPECT

Il y a des **règles** au collège. Il est par exemple interdit de circuler dans les couloirs pendant les récréations ou le temps de la demi-pension, de se battre, d'insulter ses camarades, d'introduire au collège tout objet inutile à la scolarité. Si tu ne respectes pas ces règles, tu seras puni ou sanctionné.

Tu dois connaître le **Règlement Intérieur** qui se trouve dans ton cahier de correspondance.

### 5 principes pour bien vivre ensemble au collège

1. Je me respecte en adoptant systématiquement, au sein du collège, une attitude correcte et un comportement d'élève responsable.
2. Je respecte tous les adultes du collège. Je ne conteste pas leur autorité. Je donne, sans contester, mon cahier de correspondance à tout adulte qui le demande.
3. Je respecte mes camarades en toutes circonstances; je ne me bats pas et je n'insulte pas les autres.
4. Je respecte les lieux et le matériel qui est mis à ma disposition. Je n'écris pas sur les tables, sur les murs, ni sur les livres.
5. Je ne circule pas dans les bâtiments sans autorisation.

### 10 règles pour être prêt à bien travailler en classe

1. Eteindre et ranger, pour la journée, tout appareil électronique (téléphone portable, MP3...) avant de franchir la grille du collège.
2. Dès la première sonnerie, se ranger à l'emplacement prévu et attendre calmement le professeur.
3. Dans le rang, retirer tout couvre-chef.
4. Aller calmement et en rang, avec le professeur, vers la salle de classe. Aux interclasses, se rendre directement et calmement devant sa salle.
5. Se ranger devant la salle.
6. Entrer en classe silencieusement.
7. Se tenir debout, derrière sa table, en silence.
8. Enlever son blouson, son manteau.
9. Sortir ses affaires, notamment son cahier de correspondance et son cahier de texte, et poser son sac à côté de la table.
10. S'asseoir à la demande du professeur.

En fin de cours, attendre l'autorisation du professeur pour ranger ses affaires et sortir.



# Le respect, ça change l'école !

Réussir son intégration au collège et son année, c'est apprendre le respect des autres, de la règle, de l'environnement et de soi. Si quelqu'un t'embête, tu ne dois pas te laisser faire et en parler à un adulte de l'établissement qui régler la situation. Une simple explication est souvent suffisante ; il ne faut surtout pas attendre, ne pas avoir peur et réagir rapidement. De la même façon, tu ne dois pas embêter tes camarades. On attend de toi une attitude exemplaire aussi bien en classe que dans les couloirs ou dans la cour de récréation.

## UNE AUTRE RÈGLE IMPORTANTE EST LA TOLERANCE

L'école est l'école de tous, quelle que soit l'appartenance religieuse de chacun ou ses idées politiques. C'est pourquoi le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent une appartenance religieuse est interdit (voile, kippa, croix visibles...), tout comme l'expression d'une idéologie c'est-à-dire des convictions politiques de chacun, comme le rappelle le règlement intérieur dans son préambule.

L'école **laïque** doit rester un lieu de **neutralité** aussi bien religieuse, idéologique que politique.

## Parents: Quelques conseils pour aider votre enfant.

Le travail à la maison se prépare en classe. Il est important :

- d'expliquer à votre enfant qu'il doit **absolument être attentif et participer**,
- de lui rappeler qu'il peut **demandeur des explications** au professeur s'il n'a pas bien compris la leçon ou ce qu'il doit faire à la maison. **(VOIR PRONOTE TOUS LES JOURS)**

Pour cela, il faut:

- connaître son emploi du temps, ses heures d'entrée et de sortie de l'établissement, les matières étudiées
- chaque jour (afin de l'aider à préparer son cartable, à s'organiser dans ses devoirs et l'apprentissage de ses leçons). Progressivement, il apprendra, seul, à s'organiser.
- vérifier le cahier de textes chaque jour, à la fois son contenu et le soin apporté à le compléter.
- vérifier que les leçons sont bien copiées dans les cahiers ou les classeurs.
- vérifier régulièrement que le matériel scolaire est toujours complet.
- consulter régulièrement le carnet de correspondance qui doit toujours se trouver dans le cartable de votre enfant. Vous y trouverez des informations émanant du collège, concernant des sorties, des réunions, concernant des modifications d'emploi du temps en raison de l'absence d'un professeur, d'un voyage...

Préoccupez-vous de ses conditions de travail:

- Veillez à son environnement de travail (**lumière suffisante, bruit modéré...**).
- Assurez-vous que son **espace de travail** est suffisamment dégagé.
- Eventuellement, aidez-le à gérer ses périodes de travail: se détendre un minimum avant de commencer, faire des pauses (pas trop longues) en cas de fatigue.
- Veillez à ce que votre enfant ne se couche pas trop tard. **9 à 10 heures de sommeil par nuit** sont indispensables pour un élève de 6ème.
- Le matin, faites en sorte qu'il prenne un **petit déjeuner suffisant** avant de se rendre au collège. Il est très difficile de bien travailler le ventre vide.



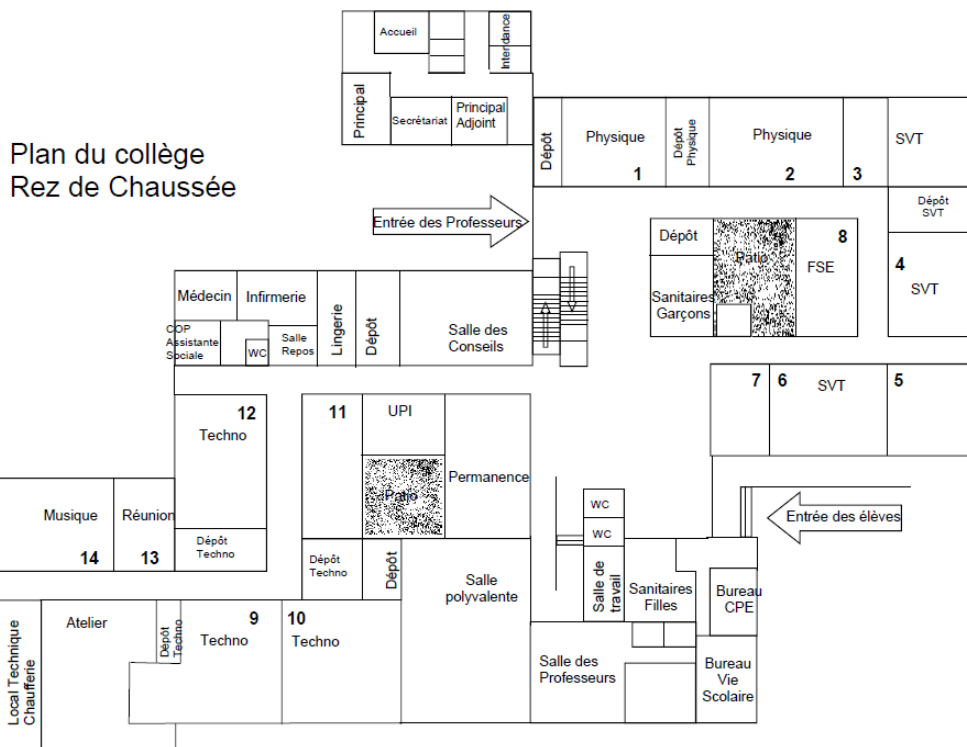
# SOMMAIRE

1. Le plan du collège
2. Une journée type au collège
3. Les acteurs du collège
4. Le professeur principal
5. Le Bureau Vie Scolaire
6. L'emploi du temps (les heures de vie de classe, l'aide aux devoirs, les heures de permanence etc....)
7. Le carnet de correspondance
8. Le Centre de Documentation et d'Information
9. Le Foyer Socio- Educatif et l'Association Sportive
10. Les délégués de classe
11. Le conseil de classe
12. Les règles de vie en commun (casier, transports,...)
13. Les récompenses et les sanctions
14. La demi- pension

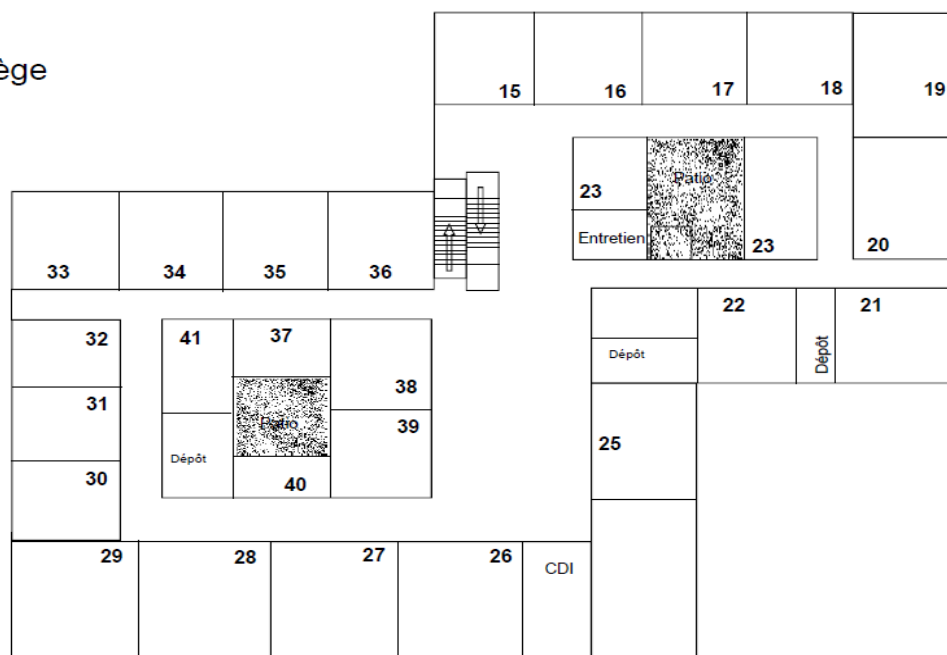


1/ Le plan du collège :

# SAVOIR SE REPERER DANS LE COLLEGE



Plan du collège  
Étage





# Une journée type au collège Paul Fort

8h25 : 1<sup>ère</sup> sonnerie, mise en rang dans la cour  
8h30 : 2<sup>ème</sup> sonnerie les élèves montent en cours avec les professeurs

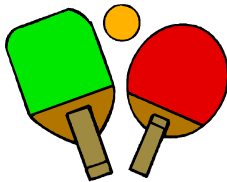
9h25: Sonnerie: les élèves changent de classe

10h25: Sonnerie: récréation du matin  
10h35! Sonnerie: fin de la récréation du matin et mise en rang



11h30: sonnerie : fin des cours du matin pour les élèves du 1<sup>er</sup> service et changement de salles pour les autres

12h30: sonnerie: fin des cours du matin pour les élèves du 2<sup>ème</sup> service



12h55: sonnerie et mise en rang dans la cour les élèves montent en cours avec les professeurs

13h55: sonnerie de fin et début des cours

14h55: sonnerie récréation de l'après-midi  
15h05: sonnerie et mise en rang (fin de la récréation)



16h00: sonnerie de fin et début des cours

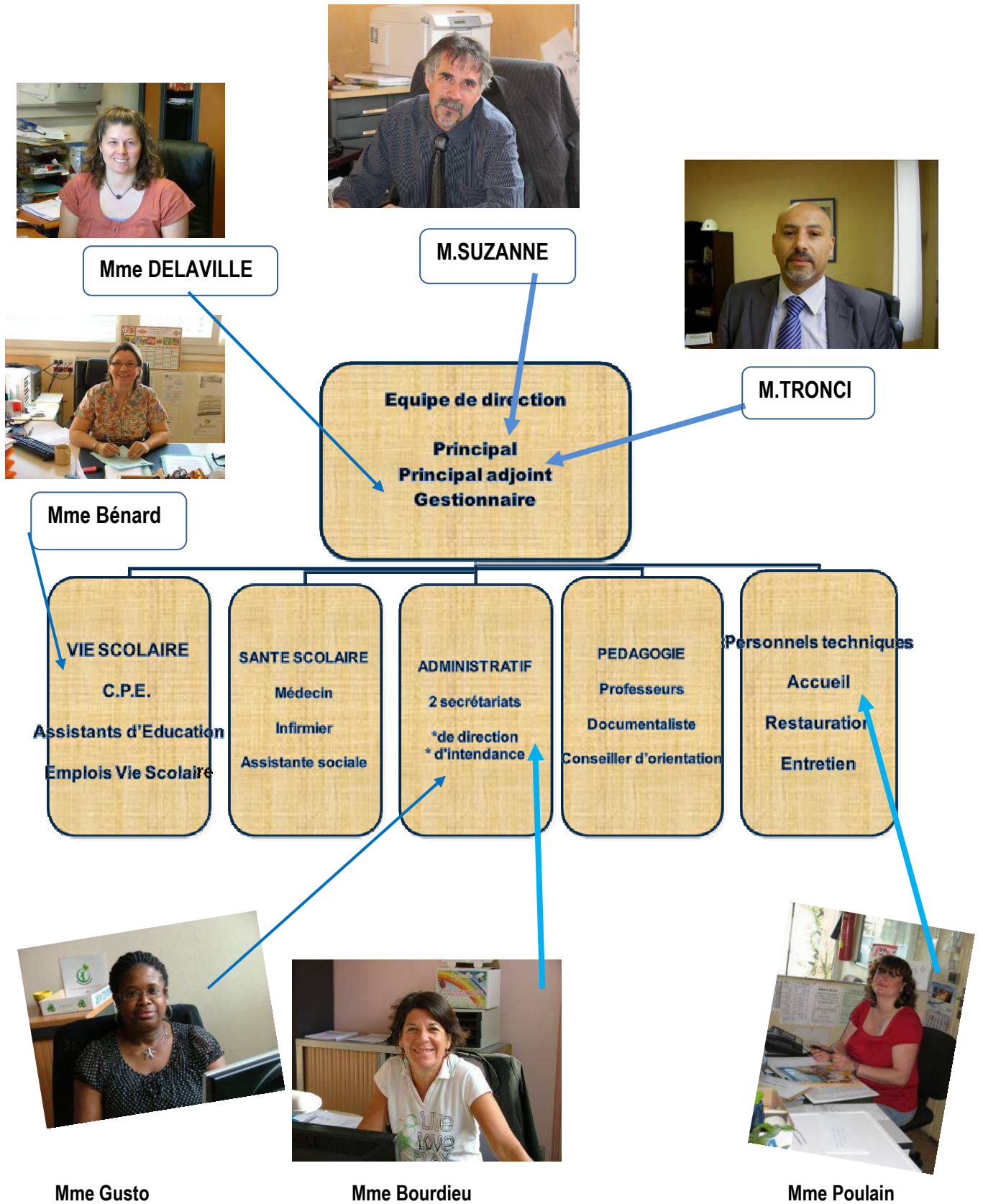


17h00: sonnerie et fin des cours de la journée

18h00: fin de l'accompagnement éducatif



## 2/ Les acteurs du collège (2011-2012)



## Le service médico-social: des personnes à ton écoute

**Mme NUTARELLI** : Médecin scolaire, elle est chargée des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé. Ces actions sont menées auprès de l'ensemble des enfants scolarisés. Elle réalise les bilans de santé obligatoires. Elle élabore des programmes prioritaires prenant en compte les pathologies dominantes et les facteurs de risques particuliers. Elle contribue aux actions d'éducation en matière de santé auprès des élèves et des parents menées en collaboration avec la communauté éducative.



**M. SANANES L'infirmier** : Vous avez déjà rencontré dans votre école l'infirmier du collège, lors des examens de santé pratiqués en CE2 et CM2. Il travaille également au collège et vous accueille pour tous les problèmes en relation avec la santé.



**Mme VIVET L'assistante sociale scolaire** : elle est à l'écoute des élèves et des familles afin de résoudre des problèmes financiers ou personnels, grâce notamment à des aides financières pour le règlement de la demi- pension, pour l'achat de fournitures scolaires ou pour les voyages et sorties éducatives. Elle vous reçoit sur rendez- vous le lundi et vendredi.

**La Conseillère d'Orientation Psychologue** rencontre les élèves et les familles, à leur demande, afin d'élaborer le projet d'orientation des élèves.

## La vie scolaire : composée de la Conseillère Principale d'Education et des A.E.D.\*

**La Conseillère Principale d'Education** est chargée de faire appliquer le règlement intérieur du collège. Elle a en charge la discipline et le contrôle des absences. Elle s'occupe aussi des élections et de la formation des délégués. Elle organise le travail des surveillants. Elle rencontre les élèves et les familles lorsque cela est nécessaire.

**\*Les AED :** ce sont des surveillants qui s'occupent de toi lorsque tu n'as pas cours (à la récréation, à la demi- pension, en salle de permanence). Ils peuvent t'aider pour faire tes devoirs ou si tu rencontres une difficulté.



### 3/ Le professeur principal :



C'est un des professeurs de la classe qui coordonne et organise le travail de ta classe. Il accueille les élèves le jour de la rentrée. Ce jour-là, il remet les emplois du temps et t'explique le règlement intérieur du collège. Il distribue et t'explique le fonctionnement du carnet de correspondance, organise la visite de l'établissement et répond à toutes les questions qui te préoccupent. Il est le coordonnateur de l'équipe pédagogique, il effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves et la présente au conseil de classe.



Il prépare les réunions parents/professeurs, il est l'interlocuteur des délégués, il t'informe sur les perspectives d'orientation, il reste attentif à tes problèmes et à ceux des autres élèves. En cas de difficultés d'ordre scolaire ou autre, rencontrées par un élève, ses parents ne doivent pas hésiter à prendre rendez-vous avec le professeur principal.

## Tout le personnel du Collège Paul Fort en 2011-2012



### 4/ Le Bureau Vie Scolaire :



Ouvert à l'attention des élèves de 8h15 à 17h30 tous les jours et le mercredi de 8h15 à 13h00. A cet endroit, un surveillant sera toujours présent pour répondre à tes questions, t'aider à te repérer, te donner des informations ou simplement t'accueillir si tu en éprouves le besoin. C'est aussi l'endroit où tu devras te rendre pour justifier tes absences et retards.

**Si tu es absent :** tes parents doivent le jour même signaler ton absence par téléphone. Avant ton retour tu dois regarder le cahier de textes en ligne sur « Pronote » pour prendre connaissance du travail effectué et des devoirs ou leçons.

### 5/ L'emploi du temps (les heures de vie de classe, l'aide aux devoirs, les heures de permanence etc.) :

#### ↳ Emploi du temps

Français	4 h 30 ou 5 h
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	4 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Technologie	1 h 30
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale	1 h
Éducation physique et sportive	4 h
Aide aux élèves et accompagnement de leur travail personnel	2 h par classe
Heures de vie de classe	10 h annuelles par classe
<b>Total horaire hebdomadaire</b>	<b>26 h 30 à 27 h</b>

- **Les heures de vie de classe :** Chaque classe de 6<sup>ème</sup> bénéficie d'une heure (tous les 15 jours) inscrite à l'emploi du temps, animée par le professeur principal, pendant laquelle peuvent être abordés les difficultés des règles de vie en collectivité, le travail scolaire, l'adaptation au collège etc.
- **L'accompagnement éducatif :** C'est le moment où les élèves font leur travail personnel (les "devoirs à la maison") dans le cadre de l'école, avec l'aide d'enseignants ou d'un assistant pédagogique. Cela se déroule généralement de 8h30 à 9h30 et de 15h00 à 18h00.



- **Les heures de permanence** : permettent à l'élève de faire son travail personnel sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
- **Tu dois y être silencieux et calme.**

## **6/ Le carnet de correspondance :**

Tu dois toujours être muni de ton carnet lorsque tu viens au collège. C'est ton passeport pour entrer et sortir dans le collège. Il permet la correspondance avec ta famille. Tu dois le faire signer par tes parents dès qu'il comporte une nouvelle information.

## **7/ Le Centre de Documentation et d'Information (le C.D.I.):**



C'est un lieu de travail où tu pourras te rendre pour emprunter des livres, revues, des BD etc. mais tu pourras en fonction de ton emploi du temps t'y rendre afin d'effectuer des recherches pour des exposés par exemple. Le CDI n'est pas un lieu de permanence. Certaines règles importantes sont à respecter : restez calme et silencieux.

## **8/ Le Foyer Socio- Educatif et l'Association Sportive:**

- **Le Foyer Socio- Educatif (FSE) :**

Propose aux élèves de participer à des clubs hors du temps scolaire. Ces clubs sont organisés par des professeurs ou bien des parents volontaires. Les activités proposées l'année dernière étaient variées : club secourisme, club échecs, club musique et chants...

Pensez à venir vous informer au mois d'octobre lors du forum du FSE.



- **L'Association Sportive du collège :**

Elle permet de pratiquer une activité sportive en dehors de tes heures de cours. Afin d'obtenir ta licence, tu dois t'acquitter d'une cotisation. Tu pourras pratiquer entre 13h00 et 13h50 tous les jours et également le mercredi après midi des activités telles que basket, handball, tennis, football, badminton, acrosport, arts du cirque etc. Les compétitions auront lieu le mercredi après midi.

## **9/ Les délégués de classe :**

Quelques semaines après la rentrée, lorsque tu connaîtras bien tes camarades de classe il faudra élire deux délégués. Tous les élèves peuvent être candidats à cette élection. Les deux candidats qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ils sont désormais les représentants des élèves, ce sont les interlocuteurs privilégiés auprès des professeurs, de la direction, des adultes du collège. Les élections auront lieu avec urne, isolement et bulletin de vote en présence de la Conseillère Principale d'Education.

Leur rôle est très important au sein de la classe et du collège ; c'est pourquoi il est primordial de voter pour des élèves sérieux, conscients de leurs responsabilités et capables d'intervenir au nom de leurs camarades.

Ils assistent à différentes réunions : le conseil de classe, les réunions des délégués.

Et, pour les représentants des délégués : le conseil d'administration, la commission permanente, le conseil de discipline, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

**Ils ont donc pour mission d'être à l'écoute de tous leurs camarades, de les représenter au conseil de classe, de leur transmettre les informations sur la vie du collège.**

**Un délégué doit être courageux, discret et à l'écoute de ses camarades.**



## 10/ Le conseil de classe :

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques concernant la vie de la classe et le travail personnel des élèves. A chaque fin de trimestre, il évalue la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et de préparer ses choix d'orientation.

### Qui assiste au conseil de classe ?

- le chef d'établissement (ou son représentant) qui le préside
- les professeurs de la classe,
- les deux délégués des élèves, les deux délégués de parents d'élèves.
- Eventuellement, le médecin scolaire, l'assistante sociale, l'infirmier, le conseiller d'orientation psychologue


### Comment se déroule un conseil de classe ?

Le professeur principal expose au conseil de classe un avis général sur la classe (niveau et discipline). Chaque professeur intervient ensuite dans la même optique. Puis c'est au tour des délégués de classe d'exposer les problèmes rencontrés par la classe au cours du trimestre écoulé. Les délégués ont, au préalable, préparé le conseil de classe avec leurs camarades et le professeur principal. Enfin, la parole est donnée aux représentants des parents d'élèves.

En conseil de classe, le délégué (**soumis au devoir de discrétion**) écoute, prend des notes, reste discret sur ce qui se dit, répète discrètement à chacun ce qu'il doit savoir. Il peut intervenir en conseil de classe pour défendre un élève avec justice.

Le conseil de classe examine ensuite les résultats obtenus par chaque élève. En prenant compte de l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social, le conseil de classe émet des conseils et des propositions d'orientation. Il attribue des récompenses selon le comportement et les résultats.

## 11/ Les règles de vie en commun (casier, transports,...) :

- **La sonnerie :**  La première indique le début du cours et la deuxième la fin du cours. Le matin, tu devras te ranger dans la cour de récréation dès la première sonnerie et ensuite monter calmement en classe avec ton professeur.
- **Les casiers :** Leur accès est réglementé. Tu peux t'y rendre le matin juste avant d'aller en classe afin d'y déposer tes manuels et cahiers de l'après-midi et tu pourras y retourner à l'heure du repas pour y déposer ton sac. Tu ne dois pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur. Tu partageras ton casier avec un camarade de classe. Il faudra y mettre un cadenas. Leur accès est interdit aux récréations.



- **Le transport scolaire :** Le bus te dépose le matin devant le collège. Tu dois rentrer immédiatement. Le soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi il y a un bus à 16h00 et à 17h00, le vendredi. Le mercredi, le premier bus est à 11h30 puis le second à 12h30.

**Tout incident dans les bus doit être signalé à la Vie scolaire et à tes parents**

## 12/ Les récompenses, les punitions et les sanctions :



Au collège, les élèves peuvent obtenir des récompenses : les félicitations, les compliments ou les encouragements mais aussi des punitions (heures de retenue, ...) et sanctions : l'avertissement de travail et/ou de Conduite, le blâme, les mesures de responsabilisation, l'inclusion interne au collège ou l'exclusion du collège.





### 13/ La demi- pension :

Tes parents t'inscriront à la cantine s'ils le souhaitent. Il y a deux services de cantine selon ton emploi du temps. Tu devras te présenter au réfectoire selon un horaire qui tient compte de tes cours et des activités. Un roulement horaire est organisé entre les différents niveaux. Une carte te sera fournie en début d'année et tu devras la présenter à chaque passage.



Si tu n'es pas en possession de cette carte **tu devras déjeuner en fin de service.**

Bravo à l'équipe chargée de la préparation des repas (M. Unvoas, M. Roussel, Mme Deshayes, Mme Lemesnager) et à l'équipe chargée de l'entretien du réfectoire, des salles de classes et des locaux en général (Mmes Bellanger, François, Pages, Sellier et Wissalzer)

#### Le Self



#### La salle de restauration des élèves



Et bravo à M. Fernandes, Agent d'Entretien qui est chargé de la maintenance, des espaces verts et des réparations de tout le collège.  
**Merci de l'aider à maintenir le collège en bon état.**



Si tu souhaites plus d'informations, rends- toi vite sur [www.clg-fort-montlhery.ac-versailles.fr](http://www.clg-fort-montlhery.ac-versailles.fr)

# Que faire ?

## **En cas de retard**

Tout élève en retard doit se présenter au bureau de la Conseillère Principale d'Education ou à la Vie Scolaire, avant de pouvoir monter en classe. Un nombre excessif de retards entraîne automatiquement la convocation des familles au collège.

## **En cas d'absence**

Si l'absence est prévisible, les parents de l'élève doivent la signaler, par écrit, dans le carnet de correspondance à la CPE .

Si elle est imprévisible (en raison d'une maladie, par exemple), il est impératif que les parents préviennent le service de Vie Scolaire, par téléphone, au **01 69 01 15 95**. Au retour de l'élève, celui-ci doit se présenter immédiatement au service de Vie Scolaire et présenter le billet d'absence complété par la famille, accompagné d'un certificat médical en cas de maladie contagieuse.

**Le suivi des absences, des retards de chaque élève est visible sur PRONOTE**

## **En cas de maladie au collège**

L'infirmier scolaire est présent tous les matins sauf le vendredi et reçoit les élèves souffrants. L'après-midi, ils doivent se présenter au service de Vie Scolaire. La CPE, si c'est nécessaire, appellera leur famille. En aucun cas les collégiens ne sont autorisés à quitter l'établissement sans autorisation ou à prendre seuls des médicaments.

## **En cas d'absence de professeur**

Les élèves doivent se présenter en permanence. Ils y seront encadrés par un Assistant d'Education et pourront, éventuellement, demander à se rendre au CDI ou au Foyer. **Voir PRONOTE pour le cahier de textes en ligne.**

## **En cas de conflit avec un élève**

Il est indispensable de prévenir les adultes en cas de conflit avec un élève. Il est possible de s'adresser à un Assistant d'Education, à la CPE, à son professeur principal ou à tout autre personnel de l'établissement.

## **En cas de déménagement ou de changement de numéro de téléphone**

Les parents doivent le signaler, par écrit, dans le carnet de correspondance auprès du secrétariat du collège.

## **Pour manger occasionnellement à la cantine**

Lorsqu'un élève externe, exceptionnellement, doit manger à la cantine, il doit présenter, à la CPE, un mot de sa famille et acheter un ticket de cantine au service d'intendance de l'établissement.

## **Pour obtenir un certificat de scolarité**

S'adresser au secrétariat

## **En cas de perte du carnet de correspondance**

La famille doit signaler la perte du carnet de correspondance à la CPE. L'élève devra ensuite se rendre au service d'intendance afin d'en acheter un nouvel exemplaire. En cas de simple oubli, une feuille, pour la journée, sera, exceptionnellement, donnée à l'élève.

## **En cas d'inaptitude d'EPS**

L'inaptitude réalisée par un médecin doit être présentée à la Vie Scolaire et au professeur d'EPS concerné. Attention, être inapte ne signifie pas, pour autant, avoir l'autorisation de ne pas assister au cours...



## Résultats aux examens 2007 – 2011

BREVET		2011	2010	2009	2008	2007	Mentions	2011	2010	2009	2008	2007
							<b>TB</b>	<b>4.2</b>	5.6	5	4.1	2.58
	Option LV2 %	<b>89.3</b>	93.3	87.1	88.4	89.1	<b>B</b>	<b>9.2</b>	15.6	12.9	12.8	10.97
clg public	Département	<b>84.9</b>	86	81.9	83.1	79.2	<b>AB</b>	<b>31</b>	28.9	25.2	25	30.32
Pu+Pri	Académie	<b>83.8</b>	86	82.1	81.5	80.7	<b>ADMIS</b>	<b>55.6</b>	43.3	43.9	47	45.5
	France	<b>84.7</b>	84.8	83.6	83.1	82.3	<b>cumulé</b>	<b>89.3</b>	93.3	87.1	88.4	89.1

## Calendrier de l'année scolaire 2012 - 2013

Rentrée scolaire des enseignants	lundi 3 septembre 2012	
Rentrée scolaire des élèves	<b>MARDI 04 septembre : 6<sup>ème</sup></b> <b>MERCREDI 05 septembre : 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup></b>	
Vacances de la Toussaint	samedi 27 octobre 2012	jeudi 08 novembre 2012
Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2012	mardi 07 janvier 2013
Vacances d'hiver	samedi 02 mars 2013	lundi 18 mars 2013
Vacances de printemps	samedi 27 avril 2013	lundi 13 mai 2013
Vacances d'été	jeudi 04 juillet 2013	septembre 2013

### Quelques adresses et sites utiles :

- **Mairie de Montlhéry :**  
14 rue Chapelle 91310 Montlhéry Tél : 01.64.49.53.33
- **Mairie de Leuville sur Orge :**  
28 rue Jules Ferry 91310 Leuville sur Orge Tél : 01.60.85.29.60
- **Mairie de Linas :**  
Place Ernest Pillon 91310 Linas Tél : 01.69.80.14.00
- **Centre Médico Psychologique de Montlhéry (CMP) :**  
16 rue Luisant 91310 Montlhéry Tél : 01.64.49.02.42

Site du ministère: <http://www.education.gouv.fr/>

Site du Rectorat: <http://www.ac-versailles.fr>

Site Académique: <http://www.ac-versailles.fr/ia91/>

Site de l'Onisep: <http://www.onisep.fr/>

**Centre d'Information et d'Orientation (CIO) :**

Rue de La Boële

91700 St Geneviève des Bois

Tél : 01.60.15.28.83

Contact: [transportscolaire@cg91.fr](mailto:transportscolaire@cg91.fr) > Renseignements : 0 800 603 002 (Appel gratuit depuis l'Essonne).



Si tu souhaites plus d'informations, rends- toi vite sur [www.clg-fort-montlhery.ac-versailles.fr](http://www.clg-fort-montlhery.ac-versailles.fr)